

République française

Département
HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 6 + 2 pouvoirs

Séance du 21 juillet 2011

L'an deux mil onze, et le vingt et un juillet, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis- FOSTIER Jean - HAZEBAERT Anne - HENO Pierre - OLIVAIN Joseph - PORTAL Gérard.

Absents : CHICOUTEL Gilles - ROLLAND Alain - SERVANT Jean-François.

Excusées : Mme ROSSITER a donné pouvoir à Mme HAZEBAERT ; Mme DEFAY a donné pouvoir à M. OLIVAIN

secrétaire : Michelle TOURRETTE

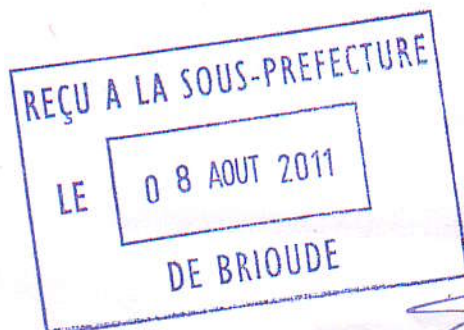
GESTION DES DECHETS POUR LES COMMUNES DU VALTOM :

M. le Maire fait lecture d'un courrier de Clermont-Communauté, qui demande aux communes de faire pression sur le VALTOM, pour arrêter le projet VERNEA (incinérateur) au profit d'un projet OPHRYS basé sur le tri mécanique et de valorisation biologique.

Le C.M s'étonne que seul le Département du Puy de dôme soit cité dans le courrier de M. Godard.

Après en avoir délibéré, le C.M. rappelle sa position à ce sujet prise dans une délibération en date du 12 avril 2011, et décide de réitérer la réponse, à savoir :

« La Commune de SAINT-ILPIZE, lasse de tergiversations de l'ensemble de la filière concernant le traitement des déchets, souhaite exprimer, par la présente délibération, son désir de voir, au plus vite, une solution se dégager et de préférence une prise en charge par le secteur public et localement. A défaut, le sic tom devra proposer une solution économique afin de stopper l'augmentation des coûts. »



Certifié conforme

Le Maire
Jean FOSTIER

